

<http://histoire-des-arts.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article10>



# Programme de l'enseignement de spécialité Histoire des Arts

- Au lycée
- Les textes

-



Date de mise en ligne : lundi 19 décembre 2011

---

Copyright © Histoire des arts dans l'académie de Lyon - Tous droits réservés

---

**Trois questions limitatives**, qui s'inscrivent dans les trois thématiques ci-dessous, sont définies et renouvelées par publication au Bulletin officiel. L'une d'entre elles, au moins, porte sur le XXe ou le XXIe siècle. La prise en compte de ce programme limitatif ne peut toutefois circonscrire le travail mené au titre de ces trois thématiques ; l'équipe pédagogique veillera à en alimenter l'étude par un choix diversifié de références et d'oeuvres supplémentaires et complémentaires.

### Un artiste en son temps

Un artiste et son oeuvre (ou un collectif ayant une signature et un corpus communs) sont étudiés en lien avec leur environnement culturel, politique, et la théorie des arts de leur temps. La question pourra porter sur tout domaine artistique, sans aucune exclusive, mais l'on veillera toujours à mettre en lumière le lien de l'artiste et de son oeuvre avec les différentes expressions artistiques et littéraires qui lui sont contemporaines. De même, l'oeuvre sera étudiée à la lumière de son héritage et de ses références, ainsi que sa postérité et son rayonnement. Cette question vise à faire acquérir à l'élève des compétences spécifiques portant sur :

- les **conditions** de la **commande**, de la **pratique** et de la **réception** dans une période donnée ;
- la **présentation**, la **circulation** et la **fortune critique** des **oeuvres** et des **idées** ;
- sa capacité à **identifier une oeuvre et un style** et à les **situer** dans l'histoire et la théorie des arts.

### Arts, ville, politique et société

Cette thématique couvre les questions liées à l'**urbanisme**, à l'**architecture urbaine**, aux liens entre **arts** et **politique** ainsi qu'à l'**histoire sociale des arts**, dans une époque et une aire géographique données. La question limitative pourra s'appuyer sur un événement précis ; elle ne s'interdit aucune période de l'histoire ni aucun continent. Cette question vise à faire acquérir à l'élève des compétences spécifiques portant sur :

- l'**identification d'une politique urbaine** et d'un **parti architectural** ainsi que de leurs conditions ;
- l'histoire, le développement et les enjeux des **politiques culturelles** ;
- la complexité et la diversité des rapports entre l'**art**, les **artistes** et l'**autorité politique** ;
- la **relativité** du **statut** de l'artiste.

## Questions et enjeux esthétiques

Une question ou une thématique d'ordre **esthétique** est posée **sans limite chronologique, géographique ni de domaine artistique**. Elle porte sur un enjeu lié à la création, à la réception, à la définition, à la fonction ou aux usages de l'oeuvre d'art. Cette question vise à faire acquérir à l'élève des compétences spécifiques portant sur :

- le lien entre **raisonnement** et **émotion** dans l'appréhension de l'oeuvre d'art ;
- sa capacité à **mettre en relation** domaines artistiques, époques et aires culturelles ;
- sa capacité à **choisir**, à l'appui d'un **raisonnement sensible** sur l'art, des exemples pertinents à partir de l'ensemble de ses connaissances et de son parcours en histoire des arts.

Quelque corpus que puisse suggérer la question limitative, l'équipe pédagogique restera libre du choix de ses exemples et des oeuvres mobilisées en tenant compte des ressources de l'établissement et de son environnement. Pour traiter cette question diachronique et transversale, elle privilégiera une approche problématique et évitera un découpage exclusivement chronologique des contenus.



[Questions limitatives à partir de 2016](#)



[Questions limitatives pour 2013-2015](#)



[Questions limitatives pour 2012-2013](#)